

# MAIRIE DE PÉROUGES



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2022

**Présents :** M. Paul VERNAY, Mme Florence de POUMEYROL,  
Mme Nathalie MICOLAS, M. Claude BROZZONI , M. Gilberto GRECO,  
M. Jean-Luc VIBERT, Mme Marie-Victoire De La CHAPELLE  
Mme Natalia BONAVIDA, Mme Maryvonne BOUCHARD,  
Mme Catherine LEIGNIER,

.

**Excusés :** Jean-Pierre MASSON (pouvoir à Mme DE POUMEYROL)  
Mme Christelle MORTEL (pouvoir à Mme LEIGNIER),  
Mme Marlène BLASQUEZ (pouvoir à C. LEIGNIER),  
M. Grégoire MATHELIN et Mme Emilie VAIR

**Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Le compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2022 est approuvé à 12 voix pour.

=====

### **1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)**

Vente de parcelles A 2047, A 1932, A 1933, A 1897 et a 1896 de 2 307 m<sup>2</sup> situées  
400 K route de St Eloi  
Avec 12 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle A 2224 de 1 561m<sup>2</sup> située 126 impasse des Tuyas  
Avec 12 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle A 2224 (en partie) de 506 m<sup>2</sup> située 126 B impasse des Tuyas  
Avec 12 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle ZC 512 de 429 m<sup>2</sup> située rue de Rapan  
Avec 12 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle ZB 221 de 2 370 m<sup>2</sup> située 234 chemin des Cotes d'en Bas  
Avec 12 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

### **2. Agenda 2030 : validation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 2030 local « Notre Village, Terre d'Avenir ». Suite à un diagnostic territorial effectué le 16 novembre 2020 par l'Association Nationale Notre Village et aux différentes réunions de comité pilotage, Il présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à

l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de la Transition écologique et solidaire :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les 66 actions ont fait l'objet d'une estimation financière et d'un phasage jusqu'en 2025. Ce projet d'agenda 2030 sera présenté au comité de labélisation et d'évaluation.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »

### **3 Eclairage public : démarche d'extinction nocturne**

Monsieur le Maire explique qu'une réflexion doit se faire afin de faire des économies et pour favoriser la biodiversité au niveau de l'éclairage public.

Il est proposé d'étudier une proposition d'extinction nocturne de l'éclairage public

La commune est équipée de 26 armoires desserrant 414 lanternes.

Des travaux d'entretien ainsi que la pose de 17 horloges astronomiques seront réalisées.

Le conseil municipal valide cette démarche et réfléchira également sur un tel projet sur la Cité. Monsieur Jean-Pierre MASSON suivra le dossier.

### **4 Décisions modificatives**

Il s'agit simplement d'un changement de chapitre pour les matériaux utilisés en interne.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 : Immos en cours-constructions		25 000.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>25 000.00 €</b>
D 2313 : Immos en cours-constructions	25 000.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>25 000.00 €</b>	

Le conseil municipal avec 12 voix pour valide cette décision modificative.

### **5 Délégation de signature pour l'urbanisme**

Monsieur le Maire explique, si le maire ou un membre de sa famille est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Ainsi il est demandé au Conseil Municipal de désigner un membre du Conseil Municipal, qui signera cette demande de travaux.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne Monsieur Jean-Luc VIBERT afin de signer un permis d'aménager, déposé par M. VERNAY Alix, concernant le permis d'aménager sous le n° PA 001 290 22 A 0002.

## **6 Proposition d'achat d'une parcelle agricole**

Monsieur le maire explique qu'une parcelle chemin du coulis de 7 473 m<sup>2</sup> située en zone agricole pourrait être mise en vente. Cette parcelle pourrait être aménagée pour un usage collectif.

Avec 12 voix pour le Conseil municipal accepte cette proposition d'achat aux prix de 1.10 le m<sup>2</sup> et charge Monsieur le Maire d'interroger le service des domaines.

## **6 Démarches sur un emplacement réservé dans le cadre d'une vente immobilière.**

Une propriété située route de Trévoux devait faire l'objet d'une vente aux enchères. Cette vente est reportée en attente d'un appel de jugement. Cette propriété est grevée d'un emplacement réservé. Une obligation de démolition d'une construction est en cours. Une attention particulière sera apportée à ce dossier.

## **8 Circulation des véhicules à moteur sur les chemins communaux et les sentiers pédestres**

La commune a été sollicité afin de donner l'autorisation à des SWINCARS (véhicule électriques à moteur) d'effectuer des promenades sur les chemins communaux et brièvement dans les rues de la cité

Cette demande a reçu un avis défavorable en réunion d'adjoints

Ce genre d'activités n'est pas en concordance avec le cadre de vie de la commune et l'image du lieu.

D'autre part le conseil restera vigilant pour éviter la fréquentations des engins à moteurs sur les sentiers pédestres.

Dans les actions touristiques, le conseil souhaite que la commune garde son identité et l'authenticité du lieu.

## **9 Compte rendu des commissions**

### ***Ecole***

Bibliothèque : commande de livres à la librairie de Meximieux

La réfection du terrain rouge a été présentée aux enseignants pour avis.

### ***Travaux et voirie***

Les travaux de la ferme avancent et devraient être achevés mi-juillet

Salle école

Lavoir

Isolation école et mairie : étude thermique + circulation d'air

Projet RD 1084 et piste cyclable avec la communauté de communes

Les menuiseries de la maison Colosiez ont été validées avec de petits carreaux par la DRAC

### ***Environnement***

Projet de plantation de haies

Fleurissement : plantations prévues le 17 mai

### ***Communication***

Site internet en cours de réinstallation

Prochain bulletin début juillet avec articles des associations et des commissions

### ***Urbanisme***

2 recours gracieux sont en cours

*Tourisme culture et vie associative*

Fête des associations prévue le 3 septembre.

Prévoir réunion de la commission

15

**QUESTIONS DIVERSES**

- Réunions des commissions  
Commission sociale le 1<sup>er</sup> juin à 20 h  
Commission tourisme le 2 juin à 17h30 et le 15 juin à 17h30
- Discussion sur le fonctionnement de l'équipe municipale : classement des dossiers, travail collectif, consultation d'expériences et d'avis extérieurs, priorisation des dossiers

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**

**Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 9 juin 2022 à 22h30**